



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 05-2025

**Proposition du Conseil administratif relative à
l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire
de Fr. 4'189,75 pour la révision du plan directeur communal 2022**

Vu le crédit d'engagement de Fr. 122'000.- voté par le conseil municipal le 13 mai 2019, destiné à la révision du plan directeur communal 2022,

Vu que ledit crédit d'engagement a été clôturé au 31 décembre 2023 pour un montant total de Fr. 126'189.75, laissant apparaître un dépassement de Fr. 4'189.75,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le 23 septembre 2025

D É C I D E

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 4'189.75 pour la révision du plan directeur communal 2022.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 13 mai 2019.

Le délai référendaire expire le 11 novembre 2025.




Françoise CERUTTI,
Présidente du Conseil municipal

Avusy, le 2 octobre 2025